RÈGLEMENTS ET POLITIQUES DES PISCINES EXTÉRIEURES

POUR ÉVITER LA TRANSMISSION DU COVID-19

La COVID-19 est extrêmement contagieuse et connue pour sa propagation principalement par contact de personne à personne. Il est donc important que les sauveteurs et les membres travaillent ensemble afin de réduire la propagation du virus.

Les associations de piscines extérieures et ses membres s'engagent à respecter les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et d’autres autorités gouvernementales, ainsi qu’à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, les associations des piscines extérieures et leurs membres ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont vous êtes le tuteur légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, assister à des activités à la piscine pourrait augmenter votre risque de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures préventives mises en place.

En acceptant ce document, vous (ou votre enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont vous êtes le tuteur légal) reconnaissez et acceptez ce qui suit:

**1. Exclusion des personnes symptomatiques**

• Je déclare que ni moi (ni mon enfant, si le participant est mineur ou la personne dont je suis le tuteur légal) ni personne dans mon ménage, ne présentons actuellement des symptômes de la Covid ou n'attendons un résultat d’un test pour la COVID.

• Au cours des 14 derniers jours, moi (ou mon enfant, si le participant est mineur ou la personne dont je suis le tuteur légal) ou quiconque dans mon ménage n'ai été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19.

• Je ne suis pas (ou mon enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont je suis le tuteur légal), assujetti à l’obligation à être en quarantaine en raison d'un voyage à l'extérieur du Canada au cours des 2 dernières semaines.

• Si des symptômes associés à la COVID-19 se développent à la piscine, je dois en informer le surveillant de la piscine dès que possible.

**2. Lavage des mains, masques et étiquette respiratoire**

• Les masques doivent être portés en tout temps dans la zone de la piscine, par les clients de 10 ans et plus, sauf dans la piscine. Le masque doit être le dernier article à être retiré avant d'entrer dans l'eau et le premier à être enfilé en sortant de l'eau.

• Les clients doivent se désinfecter les mains en entrant dans les locaux et doivent respecter l'étiquette respiratoire appropriée (se couvrir la bouche et le nez lorsqu'ils toussent ou éternuent et utilisent des mouchoirs ou le creux de votre coude)

Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que moi (ou mon enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont je suis le tuteur légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 en fréquentant la piscine extérieure. Je me conformerai aux nouvelles réglementations Covid au fur et à mesure qu’elles évolueront avec les directives de santé publique.